

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
»	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Election législative

L. BÉCAYS

Candidat Radical

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La lettre des Evêques. — M. Fallières à Marseille. — La Commission du Budget.

Un document nouveau sur la séparation, c'est la lettre collective délibérée par la dernière assemblée des évêques et adressée par eux aux fidèles de France. Le *Figaro* vient d'en publier le texte, mais il faut bien se rendre compte que le Pape s'était réservé le droit de revoir cette sorte de message cléricale et d'en modifier le fond s'il lui paraissait utile. Et l'on dit que Pie X a usé du droit qui lui était reconnu. De telle sorte qu'on ne peut pas exactement faire le départ, dans cette lettre, de ce qui vient de Rome et de ce qui est la pensée du clergé en France.

En lui-même, ce document ne présente pas grand intérêt; il explique l'encyclique, et donne les raisons qui ont amené le pape à rejeter les associations cultuelles.

En somme Pie X emploie cette voie détournée pour s'excuser du rôle d'agitateur qu'il voudrait jouer dans le pays. Le but de la lettre n'est pas autre; partout on y sent la préoccupation de démontrer au public, aux laïques pieux qu'on n'est pas coupable. Et c'est une singulière posture pour un clergé qui se prétend fort. Autrefois l'Eglise n'aurait pas pris ce ton.

Il paraît que cette lettre sera lue aujourd'hui même dans toutes les églises de France.

Le Président de la République française est allé visiter l'exposition coloniale de Marseille. Les acclamations des foules provençales se sont confondues avec les tirs d'honneur de plusieurs cuirassés étrangers, italien, espagnol, anglais, venus pour manifester leur sympathie au représentant de la nation alliée.

Et M. Fallières a en outre affirmé, l'importance de la politique coloniale dans les préoccupations de la vie française.

La Commission du budget vient de reprendre ses séances. Le gouvernement attend d'être fixé sur le degré d'avancement de son travail pour convoquer les Chambres. Et il semble que ce travail est lent. On prévoit néanmoins la rentrée du Parlement pour le 23 octobre au plus tard.

A L'ÉTRANGER

La mort de Trépo. — A Cuba.

La mort du terrible *Trépo* n'est pas due à une vengeance des révolutionnaires; le massacreur de St-Petersbourg et de Moscou s'en va par un simple accident physiologique. Et la presse russe, même libérale, a l'air de le regretter, tant la réaction devient féroce sous Stolypine. Il paraît que le régime des tribunaux mixtes, sortes de cours

martiales, éparpillées dans le pays commencent à terrifier la révolution. Il serait possible que la liberté finit par être noyée dans le sang.

A Cuba les rebelles gagnent du terrain sur le gouvernement. Aussi le président Palma a-t-il fait appel à des troupes *Yankees* pour garantir la vie et la propriété des Américains.

Et comme le dernier traité entre les Etats-Unis et l'île libérée porte qu'en cas d'agitation permanente, la grande République aurait le droit d'intervention, rien d'extraordinaire à ce que le président Roosevelt accumule les troupes en face de Cuba.

Il semble bien d'ailleurs que pour l'instant l'ambition des *Yankees* n'est pas de mettre la main sur la « Perle des Antilles. »

LE FURETEUR.

L'IMPOT PROGRESSIF Sur le Revenu

1^o IL EST JUSTE EN SON PRINCIPE

Aux termes mêmes de la Déclaration des Droits de l'Homme, la contribution publique « doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés. » Ce n'est là, que l'application du principe de droit naturel sur l'égalité de droits et de devoirs. Mais autre chose est cette égale participation aux charges publiques, c'est-à-dire la proportionnalité de la masse de la contribution publique aux facultés des contribuables, et la proportionnalité de chacun des impôts, dont l'ensemble constitue cette contribution, avec la matière imposable spéciale à chacun d'eux.

Cette confusion s'est glissée dans notre système fiscal, tel qu'il fut organisé par le législateur de la Révolution, qui, après avoir institué tout un système d'impôts directs d'après le principe de la proportionnalité, laissa se rétablir peu à peu la plupart des anciens impôts indirects concus en dehors de toute notion de ce principe. Et, comme la part de ce dernier élément dans l'ensemble de la contribution a été, depuis, sans cesse en augmentant, son improprieté originelle en a été chaque jour accrue d'autant.

Ainsi donc, ce principe de la proportionnalité n'est suivi aujourd'hui, que dans la moindre partie de nos institutions fiscales, dans celle qui correspond aux taxes directes (encore que quelques-unes d'entre elles, comme la cote personnelle ou la prestation, ne soient fondées sur le principe antijuridique de la capitation), et dans certains impôts indirects, comme les droits proportionnels d'enregistrement, ou les taxes douanières.

Toute la foule des autres impôts, ceux qui sont le plus accrus depuis 35 ans, et ceux qui paraissent le plus susceptibles d'un développement ultérieur, restent complètement étrangers au principe de la proportionnalité. Ils sont perçus, non en raison des facultés constatées, mais d'après le nombre des opérations, comme les droits

fixes d'enregistrement, les timbres de dimension et les autres impôts à la circulation, ou à proportion des consommations, comme les impôts de consommation.

Or, en ce qui concerne particulièrement ces derniers impôts, qui s'appliquent le plus souvent à des objets de première nécessité, il est certain qu'ils frappent les contribuables, non en proportion de leurs facultés, mais en raison inverse de ces facultés. Un ménage d'humble artisan, par exemple, ne consomme guère moins de sucre, que celui d'un millionnaire, et l'impôt s'analyse alors en une sorte de capitation indirecte. De plus, si le premier ménage a des enfants, alors que l'autre n'en a point, la part contributive de la famille croissant avec le nombre des enfants, la charge du contribuable, loin d'être proportionnelle à ses facultés, croît au contraire progressivement avec la diminution de ses facultés.

Il y a donc nécessairement une erreur de proportionnalité d'ensemble, occasionnée par ces éléments imparfaitement proportionnels ou même antiproportionnels. Il est indispensable pour rétablir l'équilibre d'introduire un élément compensateur, calculé de manière à ce qu'il corrige pour chaque contribuable cette erreur de proportionnalité. Cet élément ne peut être qu'un impôt direct, frappant d'autant plus chaque citoyen, que l'élévation de ses ressources accroît l'improportionnalité de ses droits fixes de circulation, ou de ses impôts de consommation, c'est-à-dire un impôt progressif sur le revenu.

Cet impôt doit être personnel et global, pour que l'on puisse apprécier les charges de famille du contribuable, et en opérer la déduction. Il doit distinguer entre le revenu proprement dit et le produit du travail. Il y aurait injustice à les frapper également l'un et l'autre; le revenu du capital est permanent, et se reproduit automatiquement; le produit du travail est variable, il diminue avec les forces du travailleur, et s'éteint avec lui; il comprend un amortissement, qui n'est susceptible d'aucune taxation. D'autre part il y a lieu de distinguer entre les revenus des capitaux eux-mêmes. Les uns, comme les rentes sur l'Etat, sont de tout repos; d'autres, comme ceux engagés dans les entreprises industrielles, commerciales, ou agricoles, comportent d'énormes aléas. Il y a dans les revenus de ces derniers une part, qui représente la prime d'assurance contre les risques de l'entreprise, et, qui ne correspondant en réalité à aucun revenu, n'est pas une matière imposable. L'équité veut donc, que dans le revenu global de chaque contribuable, on fasse la distinction, ou, selon le terme technique, la discrimination de ses revenus, pour appliquer à chacun d'eux un taux correspondant à la faculté effective qu'il représente.

Cet impôt compensateur ou de redressement, non des inégalités sociales, mais des injustices fiscales, avec la triple caractéristique de la progression, de la personnalité, et de la globalité avec discrimination des revenus, est inattaquable dans son principe.

2^o IL EST PARFAITEMENT RÉALISABLE DANS LA PRATIQUE

Il n'est pas ici le lieu d'examiner les innombrables systèmes, qui ont été proposés pour arriver à introduire dans notre machine fiscale l'impôt sur le revenu. Mais, d'une façon générale, tous font reposer l'assiette sur le principe de la déclaration de son revenu par le contribuable, ou de la taxation de ce revenu par l'administration, ou sur une combinaison des deux méthodes. C'est sur ces deux modes d'établissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu, que ses adversaires ont surtout concentré leurs critiques. Ils déclarent l'une, la déclaration, absolument illusoire, et l'autre, la taxation, odieusement vexatoire.

On leur répond excellemment que

la taxation existe dans pas mal de nos impôts, à commencer par la personnelle mobilière, et la déclaration dans un grand nombre d'autres, comme les droits de succession et certains droits de douane, et qu'il n'est nullement établi que le premier suscite de bien vives colères, ni que le second favorise des fraudes plus considérables, que celles que n'arrive pas à réprimer les agents des contributions indirectes.

D'ailleurs, cet impôt sur le revenu dont on essaye de faire un épouvantail à notre Démocratie existe depuis beau temps dans la plupart des Etats Européens, sans donner les mécomptes, que l'on nous promet. L'« Income tax » anglaise, sans être véritablement progressive, malgré les modifications considérables en faveur des moyens et petits revenus, est cependant en raison de son taux élevé, une taxe de redressement de l'improportionnalité des impôts indirects. En Autriche, il existe un impôt progressif sur le revenu avec discrimination. L'« Einkommensteuer » du royaume de Prusse est aussi progressif, mais sans distinction des revenus. En Italie, le taux de l'impôt est énorme (15 %); mais il est plutôt dégressif que progressif, et la suppression de la personnelle mobilière et des patentes atténue son caractère d'impôt de redressement. La plupart des cantons Suisses et plusieurs Etats de l'Union Américaine au contraire possèdent des impôts progressifs sur le revenu des mieux caractérisés.

Bien plus, l'impôt progressif personnel et global existe chez nous, non sur l'ensemble des revenus, mais sur une source importante de revenus, les successions; et bien que le taux en soit relativement élevé, l'administration de l'enregistrement arrive si bien à contrôler les déclarations des intéressés, que, loin de donner des mécomptes financiers, la réforme successorale s'est traduite par une forte plus-value sur les prévisions.

Aux objections purement gratuites des adversaires de l'impôt nouveau, on peut donc opposer victorieusement l'exemple de nos voisins et l'expérience si heureusement tentée chez nous avec la loi sur les successions.

Reste l'objection de la fuite possible des capitaux. Mais, où iraient-ils, puisque sur tous les marchés financiers de quelque importance ils rencontreraient désormais une législation analogue? D'ailleurs, il serait possible au besoin de prendre contre cet exode une mesure radicale, par la suppression des valeurs au porteur, et leur remplacement par des titres nominatifs, rendus transmissibles par simple endossement.

3^o IL EST IMPÉRIEUSEMENT NÉCESSAIRE

Notre vieille machine fiscale est complètement vermoulue. La cote personnelle et les prestations constituent deux impôts de capitation antidémocratiques au premier chef. L'impôt foncier pèse avec une inégalité choquante, tant sur les diverses parties du territoire, que sur les diverses parcelles de chaque commune. Il repose sur des évaluations centenaires que les transformations économiques, survenues depuis, ont à ce point faussées, que l'écart du taux de l'impôt foncier est aujourd'hui

entre les départements 3,02 à 4,50 entre les arrondissements 2,26 à 5,37 entre les cantons..... 1,30 à 8,29 entre les communes... 0,35 à 19,34

Que le paysan, dont la terre est écrasée sous le poids de l'impôt, retienne ces derniers chiffres. Il y a en France des communes, où l'impôt foncier absorbe le cinquième du revenu de la terre, et où son taux est 60 fois plus élevé que dans d'autres. Et remarquez, qu'il ne s'agit que d'une moyenne entre les diverses terres d'une même commune, moyenne, qui masque des inégalités encore plus grandes entre les différentes parcelles.

Or l'impôt, qui consacre cette monstrueuse injustice est par essence irréformable, parce qu'il repose sur le

cadastre, dont la refonte absorberait un milliard, et exigerait pour sa réalisation plus de vingt années. Il doit donc être supprimé et remplacé par l'impôt sur le revenu, qui seul permettra de dégrever la terre du surcroît de charges, que le système actuel fait peser sur elle, et de répartir équitablement celles qui subsisteront.

D'autre part, l'orientation de la politique fiscale tend au développement des impôts indirects, ou tout au moins, des monopoles, qui frappent de même les consommateurs à proportion de leur consommation, pèsent aussi principalement sur les petits contribuables. L'extension prochaine de ce régime aura donc pour effet d'accroître encore l'improportionnalité de l'ensemble de la contribution et de rendre plus impérieuse la nécessité d'un élément compensateur, conçu d'après le principe de la progression.

Enfin, le développement de la législation sociale ne pouvant être réalisé, qu'avec un accroissement des dépenses publiques, il est indispensable, que l'on ait sous la main une source de recettes nouvelles, assez souple, pour se prêter au besoin à un accroissement de dépenses, que la nouveauté de la matière ne permettra pas toujours de prévoir. Et il est juste, que le supplément de charges qu'entraînera la mise en commun des risques de l'exploitation sociale soit supporté par ceux qui recueillent les fruits de cette exploitation; d'où une nouvelle nécessité de faire appel au système de la progression.

En résumé, l'impôt progressif n'est que la juste compensation de la progression à rebours d'une partie des autres impôts; il peut être établi sans amener la moindre perturbation dans les finances tant publiques que privées; son urgence est dûment constatée; la Démocratie y a droit, elle n'a qu'à l'exiger.

Jean AUTESSERRE.

EN RUSSIE

Les funérailles de Trépoïff

Aux funérailles du général Trépoïff, les cordons du poêle étaient tenus notamment par les grands-ducs Nicolas et Pierre. La grande duchesse Elisabeth, veuve du grand-duc Serge, vint de Moscou pour prendre part au cortège. En tout, huit membres de la famille étaient présents, ainsi que les membres les plus distingués de la Société de Saint-Petersbourg.

La nouvelle que le tsar n'assisterait pas aux obsèques fut apportée par le yacht impérial *Alexandra*, qui avait pris la mer dans l'attente du retour de l'empereur et qui a reçu par signal l'avis que le tsar ne revenait pas.

L'absence du tsar aux funérailles a été beaucoup commentée. Les obsèques ont eu lieu à la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul. L'armée était représentée par une soignée de cosaques, un détachement des différentes armes de la garde impériale, un bataillon de la garde impériale, un escadron de la garde montée.

Le général prince Dolgoroki a placé deux couronnes sur le cercueil, l'une de la part du tsar et de la tsarine, et l'autre de la part de l'impératrice douairière.

L'enterrement a eu lieu dans les caveaux de la cathédrale.

Villages détruits

Le gouverneur général du Caucase annonce d'Erivan que quatre villages tartares du district de Sangesur ont été réduits en cendres. Les habitants qui ont échappé au massacre se sont enfuis. Les récoltes sont brûlées et le bétail dispersé.

Les habitants de sept villages arméniens sont les coupables. Ils avaient disparu quand la troupe est arrivée.

A Odessa

En dépit de la déclaration des autorités repoussant l'idée de tout nouveau pogrom, une bande de l'Union

du peuple russe a essayé aujourd'hui de provoquer un conflit en tirant sur un groupe de juifs, mais elle se heurta à une résistance énergique et se dispersa emportant ceux de ses membres blessés.

Le conseil de guerre de campagne d'ici a prononcé sa première sentence de mort contre un terroriste qui, mercredi dernier, tua un agent et un concierge. L'exécution eut lieu immédiatement.

INFORMATIONS

Le convent maçonnique

On sait que le Conseil de l'ordre qui administre les affaires de la Fédération du Grand-Orient est composé de trente-trois membres. Ce conseil est renouvelable par tiers tous les ans, les membres sortants n'étant pas rééligibles.

Cette année le convent maçonnique a procédé au remplacement des conseillers sortants dont nous avons donné les noms. On été élus en leur lieu et place :

MM. Lafferre, député de l'Hérault; Sincholle, ingénieur des arts et manufactures; Bayle, industriel à Bordeaux; Sembat, député de la Seine; Debieyre, professeur à la faculté de médecine de Lille, directeur du *Réveil du Nord*; Félicien Paris, avocat à la cour d'appel, ancien conseiller municipal de Paris; Bernardin, juge de paix à Pont-à-Mousson; Alfred Faure, ancien député de Vaucluse; Besnard, avocat, député d'Indre-et-Loire; docteur Blatin, industriel, ancien député du Puy-de-Dôme; Jean Codet, député de la Haute-Vienne.

Au Vatican

La « Correspondance politique de Vienne », bien informée des choses du Vatican, dit que le Saint-Siège souhaite que le gouvernement républicain veuille ouvrir des négociations avec le pape. La cour de Rome, ajoute la « Correspondance politique », ne serait pas irréconciliable. On comprend très bien à Rome qu'il est impossible de revenir sur la loi, et on se contenterait de déclarations et d'interprétations de nature à empêcher la formation d'associations cultuelles schismatiques.

On ajoute au Vatican, sans doute parce qu'on le désire, qu'il serait d'un haut intérêt pour le gouvernement français de faire cette concession aux vœux des évêques.

Le Schisme de Culey

L'évêque de Verdun ayant reconnu qu'il était impossible à l'abbé Richard, nommé desservant au lieu et place de l'abbé Hutin qu'il avait révoqué, puis interdit, d'exercer plus longtemps dans cette commune, où la grande majorité des paroissiens lui étaient nettement hostiles, et par contre favorables à l'abbé Hutin, vient de l'appeler à la succursale de Marre. Cette commune, située à 13 kilomètres de Verdun, compte 525 habitants, alors que Culey n'en a que 245. Le départ de l'abbé Richard de Culey a été fêté, le jour même où il quittait cette commune, par une grande partie de la population; les cloches ont sonné à toute volée, et le soir avait lieu un banquet de 90 couverts, dans la salle de M. Manguet, aubergiste et adjoint au maire. Comme on le sait, une association cultuelle a été formée à Culey par l'abbé Hutin.

Petites Nouvelles

Une dépêche de Londres annonce que le professeur Dovenport a tenté de traverser la Manche. Après avoir parcouru cinq milles et demi en deux heures, il fut remonté à bord du bateau qui l'accompagnait.

— Le Congrès des sous-agents des postes s'est ouvert jeudi matin.

— Les ouvriers de Grenoble ont proclamé le grève générale. Néanmoins dans diverses usines le travail continue.

L'élection de Figeac

LE CONGRÈS

M. BÉCAYS CANDIDAT DU BLOC

VERS LA VICTOIRE

Bien que la date de l'élection législative de Figeac ne soit pas encore fixée, on peut considérer la campagne électorale victorieusement ouverte.

Le Congrès de dimanche a définitivement établi la ligne de conduite du parti républicain en acclamant la candidature républicaine de M. Bécays.

M. Bécays n'est pas un inconnu pour les électeurs de l'arrondissement de Figeac : il y a longtemps que son talent oratoire et ses sentiments républicains sont connus et appréciés. Et déjà au mois de mai, lors des élections législatives où il prit une part si active et si efficace à la bataille, les électeurs manifestèrent bien des fois leur admiration et leur vive sympathie à l'éloquent orateur, au sincère républicain qu'est M. Bécays.

La proclamation de sa candidature à l'élection prochaine n'a soulevé aucune objection : au contraire ; dès qu'elle fut connue, elle a été accueillie avec joie par les vaillantes populations de cet arrondissement qui s'honore à juste titre, d'avoir toujours été à l'avant-garde du parti républicain du Lot.

L'union la plus complète entre les républicains du Bloc est faite sur le nom de M. Bécays. C'est dire que si les troupes réactionnaires mêlées même aux soi-disant républicains, renégats et rejetés de tous les partis essayent d'entrer en lutte, ce ne sera que par pure bravade, car elles savent le sort qui d'avance leur est réservé.

Le succès de M. Bécays est assuré : dans quelques semaines le « Bloc » remportera une éclatante victoire qui donnera à la démocratie du Lot un chef de plus, énergique, sincère et dévoué.

LOUIS BONNET.

LE CONGRÈS DE FIGEAC

Dimanche 16 septembre la ville de Figeac présente une animation inaccoutumée.

Une matinée délicieuse, printanière, un beau soleil pas trop ardent, un ciel d'azur pur, vif et joyeux.

Les rues et les places sont sillonnées par les délégués des communes de l'arrondissement venus pour désigner un candidat à l'élection législative rendue nécessaire par la disparition du porte-drapeau de la démocratie.

Nous reconnaissons, au hasard, de notre promenade la plupart des maires accompagnés des vieux lutteurs ruraux, de ceux qui depuis plus de vingt ans sont donnés à la République, les gages les plus sûrs de leur attachement.

Leur présence à Figeac est le signe évident, incontestable de l'union qui règne au sein du parti républicain de notre arrondissement.

Ils se reconnaissent et avec assurance se donnent de fortes et franches poignées de mains.

Les conseillers généraux et d'arrondissement sont très entourés.

Il est onze heures et chacun mû par un sentiment naturel d'affection et de sympathie, se dirige vers la grande artère de la ville pour saluer avec respect et déférence, le vieux lutteur Cocola et le jeune et ardent député Malvy, venus ici pour apporter à nos amis l'appui de leur autorité.

Enfin, les délégués des cantons se rendent au Théâtre municipal, où une organisation parfaite permet d'éviter les bousculades toujours à craindre dans ces circonstances.

La municipalité de Figeac organisatrice de cette importante réunion, mérite tous les éloges.

Sur l'estrade, derrière M. le Dr Pezet, le sympathique maire de Figeac entouré de MM. Lacombe et Baduel, ses deux adjoints prennent place MM. Murat et le capitaine Doucet représentants du canton de St-Céré, M. Mage président du Conseil d'arrondissement, Longpuech, Dournes et Conort, des cantons de Figeac Est et Ouest, Boyer et Canet, du canton de Brete-noux, Larnaudie et Granot, du canton de Cajarc, Laparra, conseiller général du canton de Lacapelle, le docteur Bex, conseiller d'arrondissement du

canton de Livernon et M. Loubet, conseiller municipal, que, par une délicate attention la municipalité de Figeac, voulant reconnaître les services rendus à la cause républicaine par notre ami, a invité à prendre place au milieu des chefs politiques de l'arrondissement.

De frénétiques applaudissements partent de tous les coins de la salle. C'est l'arrivée de M. Bécays entouré de MM. Pauliac, le vaillant Président du Conseil Général, le chef incontesté et incontestable du parti républicain de notre arrondissement, de MM. Cocola sénateur et Malvy député.

Aussitôt M. le docteur Pezet ouvre la séance. Il remercie les délégués de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à l'invitation de la municipalité de Figeac, les Conseillers généraux et d'arrondissement, du précieux concours qu'ils lui ont prêté, et enfin assure MM. Cocola et Malvy, de la reconnaissance profonde du parti républicain de Figeac.

Dans un discours éloquent et empreint du plus pur républicanisme, il engage les délégués présents à jeter dans leurs communes les bases d'une organisation démocratique. Sans doute, il connaît les écueils que rencontrera cette organisation ; mais en présence du danger, des luttes continues auxquelles sont en butte les républicains, les disputes, les divisions qui pourraient exister entre ceux-ci doivent prendre fin.

Monsieur Pezet préconise le groupement des bonnes volontés républicaines, qui prépareraient d'une façon sûre la lutte politique et permettrait au parti d'arriver à la victoire.

D'abord les groupements communaux, puis les groupements cantonaux qui se formeront en comités d'arrondissement, puis en fédération départementale qui se rattacherait au Comité Central de Paris.

Cette organisation serait une force contre laquelle tous les orgueils, toutes les ambitions viendraient se briser.

Il regrette que beaucoup de délégués n'aient pu se rendre à la réunion, mais il sait qu'on peut compter sur leur dévouement et sur la fermeté de leurs convictions démocratiques.

Quant à Figeac, cité républicaine par excellence, il fera son devoir ; Figeac a été et restera à l'avant-garde du parti républicain.

Aussi quel que soit le candidat désigné par le Congrès le parti républicain sera certain d'avoir en celui-là un défenseur sincère ; tous les démocrates devront l'accepter.

« Marchons la main dans la main, s'écrie en terminant M. Pezet, pour le triomphe des idées de Justice qui sont l'honneur de la France républicaine. »

Tous les délégués saluent le beau discours du maire de Figeac qui, le calme rétabli, invite l'Assemblée à procéder à la nomination du Bureau de la réunion.

Il propose M. Pauliac comme président et MM. Cocola et Malvy comme assesseurs.

De vives acclamations sanctionnent cette proposition.

L'Assemblée ne pouvait faire un meilleur choix.

Elle tenait à remercier MM. Cocola et Malvy d'être venus et à donner à M. Pauliac les marques de sa plus vive sympathie et de son attachement.

Le parti républicain sait reconnaître les siens et honorer ceux qui sont tombés fièrement, pour la défense du drapeau, savent faire leur devoir, tout leur devoir, rejetant, comme indigne d'eux, jusqu'aux moindres compromissions avec les partis rétrogrades.

M. Pauliac est de ceux-là.

En lui confiant la présidence du Congrès, les délégués ont rendu un hommage public à ses convictions profondes, à son dévouement, à sa fidélité et surtout à son abnégation, qualité si rare et cependant si précieuse et si nécessaire.

MM. Pauliac, Cocola et Malvy prennent place au bureau, salués par des bravos unanimes.

M. Pauliac remercie les délégués de l'éclatant hommage de sympathie et de la marque de confiance qu'il vient de lui donner ainsi qu'à MM. Cocola et Malvy.

« Si vous avez voulu, dit-il donner

à cette réunion une étiquette républicaine, vous avez bien réussi, cette étiquette n'est pas trompeuse. »

Il félicite la municipalité de la belle organisation du Congrès et tous les délégués d'être venus apporter leur concours pour assurer le triomphe de la démocratie.

« Nous sommes ici pour entendre les candidats dans l'exposé de leur programme, puis pour désigner celui qui devra porter le drapeau dans la lutte prochaine. »

A ce moment, les 800 congressistes acclament la candidature de M. Bécays.

Cette manifestation de sympathie envers le candidat, neveu et gendre de notre vaillant député M. Vival, produit une émotion profonde dans la salle.

Les acclamations ne cessent que lorsque M. Bécays a la parole.

Il fait l'éloge de tous les amis politiques dont l'abnégation, l'attitude si digne, le superbe sentiment de discipline, laisseront partout l'impression profonde et réconfortante de l'union la plus parfaite, la plus absolue, de celle qui permet d'affronter avec confiance la bataille.

Parlant de la campagne qui demain va s'ouvrir, il déclare qu'il ne fait jamais regretter la lutte. Cette dernière grandit, elle élève par le conflit, par le choc passionnant des idées. Seule elle permet de dégager le progrès social, surtout lorsqu'on la conduit, comme dans le parti républicain, avec franchise et dignité, en sachant s'abstenir des petits moyens et des procédés misérables, en se laissant uniquement diriger par le désir — ainsi que l'exprimait tout à l'heure M. le docteur Pezet — que les succès que l'on recherche soit, non le triomphe d'une personnalité, mais bien celui de tout un parti, la victoire des idées de progrès et de justice sociale auxquelles tous les sincères républicains doivent se sentir attachés.

D'ailleurs, ajoute-t-il, vous n'aurez jamais devant vous que ce parti sans nom, sans convictions et sans idéal politique, dont les programmes panachés cherchent à s'emparer de l'épithète républicaine, tout en formulant les critiques les plus injustes et les plus violentes contre nos institutions.

Vous n'avez point à le redouter. Ce ne sera pas la première fois que vous vous reconquerez ensemble.

L'arrondissement de Figeac était républicain avant la troisième République. Dès l'origine il comptait un nombre de ces collèges électoraux qui élevaient leurs énergiques protestations contre les tentatives de restauration monarchique. Depuis lors, il n'a cessé de refuser ses suffrages à tous ceux qui se paraient d'une fausse épithète ou qu'il considérait, avec raison, comme transfuges à leur parti.

1889, 1893, 1898 — sous la pression éhontée du Ministère Méline — 1902, ont été autant de triomphes républicains. Enfin, mai 1906, quelle superbe victoire, trop brève, hélas ! pour celui sur le nom duquel elle avait été remportée.

Non ! une circonscription comme la nôtre ne se déjuge pas en cinq mois. Elle est incapable de renier ainsi tout un admirable passé fait de bon sens et de foi républicaine.

Comment nos adversaires pourraient-ils escompter un tel revirement au lendemain de la grande consultation nationale à laquelle nous venons d'assister au lendemain du jour où le bloc républicain est rentré à la Chambre avec un gain de plus de 60 sièges sur une réaction définitivement vaincue ?

Il n'y a d'ailleurs point le moindre doute, pas la plus légère équivoque sur le résultat des élections de mai, et c'est avec raison que dans la déclaration ministérielle le président du conseil constatait que par les scrutins des 6 et 20 mai dernier, la France avait affirmé avec éclat qu'elle entendait maintenir et développer les institutions fondées par elle, qu'elle voulait poursuivre la politique de progrès et de réformes pratiquée dans ces dernières années.

Abordant ensuite l'examen de la question religieuse, et après s'être expliqué tant au point de vue historique qu'au point de vue légal sur les causes de la loi de séparation et sur son application pratique, M. Bécays rappelle en termes véhéments les exagérations vraiment inouïes à l'aide desquelles certain parti s'est efforcé, aux élections dernières, de tromper le suffrage universel sur le véritable caractère et la portée de cette loi.

Nous ne pouvons reproduire ici tout le développement consacré à cette partie du discours. Mais avant de traiter les autres points de son programme, l'orateur tient à prémunir nos coreligionnaires politiques contre la manœuvre de certaines feuilles qui annoncent comme prochaine la fermeture des églises.

Ce qu'on se garde bien de faire connaître ajoute-t-il, ce sont les récentes déclarations du ministre de l'intérieur et du ministre des cultes.

Or, ces déclarations très catégoriques, reproduites par toute la presse,

n'ont pas, vous le savez, été démenties.

D'ailleurs, ainsi que l'a indiqué M. Briand, au dernier conseil des ministres, au sujet de l'art. 13, la question de la fermeture des Eglises ne peut pas se poser à l'heure actuelle.

Enfin, le ministre ajoutait que, en tout état de cause, une telle mesure ne pourrait être opérée par arrêté d'un maire, comme on l'a prétendu de divers côtés.

De pareilles explications doivent, semble-t-il permettre de déjouer toutes les fausses interprétations, toutes les contre-vérités auxquelles certains adversaires pourraient se livrer dans un but purement électoral.

Passant au programme social, M. Bécays rappelle ce que le gouvernement de la République a déjà fait pour le pays, pour les travailleurs, surtout pour ceux qui souffrent de la vieillesse, des infirmités ou de la misère, et il a indiqué à grands traits jusqu'à quel point il a accompli cette tâche qui incombe à notre nation comme au pays chez lequel les idées humanitaires et les sentiments généreux ont toujours occupé une place prépondérante.

Mais il reste encore beaucoup à faire dans l'avenir, surtout au point de vue financier.

M. Bécays indique les raisons, tirées de circonstances imprévues, qui ont provoqué l'ajournement de ces deux ordres de réformes si désirées : l'impôt sur le revenu et l'établissement de certains monopoles. Ces réformes, ajoute-t-il, on les a promises à la démocratie : on les lui doit.

Puis il s'explique d'une façon complète sur le principe de la progression sans lequel tout projet d'impôt sur le revenu serait un leurre. Il l'oppose à la proportionnalité qui, sous une trompeuse apparence d'égalité, fait retomber sur le petit contribuable et sur le contribuable moyen une part d'impôts vraiment exagérée eu égard à l'ensemble de leurs facultés. Le grief le plus juste qu'on puisse formuler contre notre système actuel, c'est qu'il ne tient aucun compte des charges et ne fait aucune différence entre celui qui possède de gros revenus, tout en se trouvant exempt de lourdes charges, et le père de famille dont les ressources sont plus que modestes et qui est dans l'obligation de faire vivre une nombreuse famille.

Quant aux moyens d'application, les adversaires du projet combattent tous ceux qui ont été proposés et ne veulent pas voir qu'en réalité le fonctionnement de notre vieux mode d'impôts nous soumet dans la pratique à des procédés analogues. N'avons-nous pas aujourd'hui la taxation que nous voyons fonctionner dans les communes rurales avec les répartiteurs ? Le système des signes extérieurs, dans lequel, sous prétexte d'établir la valeur locative, on taxe le contribuable sur les apparences ? Et en matière d'impôts indirects, n'est-ce pas la déclaration qui sert de base à la fixation des droits ?

L'orateur indique que l'impôt sur le revenu existe déjà en Angleterre, aux Etats-Unis, en Autriche, en Italie, en Hollande, etc., etc. et qu'il est progressif à peu près partout.

Enfin, en ce qui concerne les monopoles, s'il peut être exact de constater que la concurrence est un des grands ressorts du progrès industriel, il faut aussi reconnaître que l'expérience a montré les avantages des monopoles fiscaux, lorsqu'il s'agit d'industries n'attendant plus de la concurrence, des transformations et des progrès constants.

D'ailleurs, certains monopoles existent depuis longtemps déjà au profit du Trésor, par exemple celui du tabac et des communications postales. Ce qui donc oserait soutenir qu'ils n'ont rendu de grands services et qu'ils ne continuent à donner les meilleurs résultats.

Puis, après avoir assuré les membres du congrès de son dévouement absolu aux intérêts généraux et aux intérêts particuliers qui pourraient lui être confiés, M. Bécays, dans une vibrante péroraison, que nous ne pouvons nous passer de signaler, insiste la nécessité d'établir des réformes dans l'ordre financier et social.

« On ne saurait accuser, s'écrie-t-il, le parti républicain d'être allé trop loin et trop vite, puisque notre pays s'est laissé devancer par divers nations voisines dans l'accomplissement de plusieurs des réformes que nous réclamons. Nous laisserons-nous intimider par les protestations des partis de réaction ? N'irons-nous pas résolument de l'avant, alors que nous pouvons, sur bien des points, profiter de l'expérience acquise par d'autres ? Notre pays, qui a toujours passé avec raison pour une terre de générosité et de progrès, devra-t-il donc mériter de tels reproches ? Ayons en un mot un idéal devant nous et sachons en poursuivre la réalisation avec énergie et avec confiance. »

Il nous serait difficile d'exprimer l'enthousiasme que ce magnifique et réconfortant discours, dont chaque période a été hachée par des applaudissements unanimes, a excité par-

mi les congressistes, représentant toutes les communes de l'arrondissement : mais disons que notre très sympathique candidat a obtenu, non pas un succès, mais un vrai triomphe, un triomphe tel que tous nos amis politiques se sont empressés de féliciter le jeune et brillant orateur, le démocrate aux fortes convictions, qui a pris l'engagement formel envers les électeurs de défendre de tout son esprit et de toutes ses forces le beau programme qu'il a développé avec tant d'ardeur et de sincérité.

Avant de lever la séance, M. Pauliac, président, a de nouveau remercié les congressistes de l'attitude franchement républicaine qu'ils ont montrée pendant cette imposante réunion, et, comme tous nos hommes politiques, s'est engagé à soutenir la candidature désignée par le congrès. Une salve d'applaudissements a salué les dernières paroles de M. Pauliac.

Quant le calme est rétabli, M. Pauliac demande s'il y a un citoyen qui ait des questions à poser au candidat, puis après avoir félicité M. Bécays du remarquable discours qu'il venait de prononcer, il met aux voix la candidature du citoyen Bécays.

C'est à l'unanimité et au milieu du plus vif enthousiasme que la candidature de M. Bécays est proclamée. Immédiatement après ce vote, M. Bécays se lève : il remercie vivement M. Pauliac pour les éloges qu'il vient de lui adresser et pour les marques de sympathie qu'il n'a cessé de lui prodiguer.

Il remercie les délégués de l'avoir honoré de leurs suffrages et les assure qu'il fera tous ses efforts pour en être digne.

De nouvelles acclamations s'élèvent encore. Personne ne demandant la parole, M. Pauliac lève la séance.

CHRONIQUE LOCALE

HÉLAS !!!

« Quoiqu'il en soit, et pour montrer que nous savons dans toutes les circonstances conserver l'indépendance nécessaire pour mener à bien l'œuvre entreprise, je consens LA SUSPENSION d'armes qu'on me demande, d'autant plus que la campagne que je poursuis contre M. PAULIAC, n'est pas politique (je l'ai déjà dit), mais bien une campagne destinée à sauvegarder des intérêts généraux que nous ne laisserons jamais sacrifier à des intérêts particuliers. »

Nous le donnerions en dix, en cent, en mille, que nul ne devinerait d'où provient cet extrait ?

Evidemment, dira-t-on, il provient de quelque mentor, d'un chef, d'un maître, car pour parler ainsi il faut avoir une autorité incontestée, incontestable.

Ce n'est pas un patron de gargotte qui peut se permettre de trancher net dans des discussions dont dépend l'avenir de tout un parti ?

Où, devinez d'où sont extraites ces quelques lignes ci-dessus signalées ? Vous ne trouvez pas ? Eh bien, nous allons vous le dire : du journal de l'ex-percepteur !!!

C'était trop cocasse pour que nous ne le signalions pas ! L'ex-percepteur est d'une candide candance exquise ! Le malheur pour lui, c'est qu'il croit que c'est arrivé ! L. B.

Le Pont-Neuf

Vendredi soir, par télégramme, le sous-secrétaire d'Etat a donné ordre de suspendre les travaux de démolition du Pont-Neuf.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Cahors se réunira samedi soir, d'urgence, en séance publique, pour examiner la question du Pont-Neuf.

Arrêté Municipal

Un chien enragé ayant été abattu dans la commune de Cahors, le maire vient de prendre un arrêté recommandant de tenir les chiens en laisse ou muselés.

Commission départementale du travail

La Commission du travail s'est réunie jeudi matin à la Préfecture.

Le bureau a été ainsi composé : Président M. Delcros, peintre à Cahors ; vice-président : M. Bruel, tanneur à Souillac ; secrétaires : MM. Alaux et Nicolai.

La Commission du travail du Lot a émis divers vœux et notamment sur la proposition de M. Teysonières, contrôleur des mines, les deux vœux suivants :

1° Que la durée du travail effectif des ouvriers adultes, dans les établissements industriels, ne puisse excéder dix heures par jour ;

2° Que la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire soit rendue applicable aux ouvriers et employés des chemins de fer dont le travail n'est

pas régi par des dispositions spéciales.

Concert donné par l'Orchestre Symphonique et l'Orphéon

Programme du 23 Septembre 1906

1. Tennis (Marche) E. Boyer (Orchestre)
2. Les Chantres (Chœur) L. de Rille (Orphéon)
3. Gavotte des Raffinés E. Bagus (Orchestre)
4. Hymne d'amour Lionnet (M. Bonnassie)
5. Coupe du Roi de Thulé Biaz (M. Arnaudet)
6. Moun biel Quercy Lafforgue (Orphéon et Orchestre)
7. Aimer boire et chanter Strauss (valse chantée) (Orphéon et Orchestre)

De 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 15 au 22 septembre 1906

Naissances

Vaurès, Pierre-Maurice, rue St-Georges, 6.
Séval, Georges-Jean-Antoine, rue de la Chantrerie.
Fourcade, Pierre-Raymond, impasse Segnier, 6.

Publication de Mariage

Larroche, Augustin-Joseph, facteur des postes et Périéud, Françoise, tailleur en robe.

Mariages

Bezio, Ernest-Valmon, commis des postes et chaussées et Gibergue, Marie, s. p. Contios, Pierre, employé d'octroi et Deltheil, Marie, robeuse.

Décès

Selves, Jean-Pierre, cultivateur, 65 ans à Cereil.
Micas, Marie, veuve Petit, s. p., 90 ans, Hospice.
Senac, Marie-Jeanne-Hélène, 10 mois, rue Labarre.
Frayse, Etienne, tailleur d'habits, 25 ans, célibataire, Hospice.
Fontan, Jean-Marie- Pierre-Raymond, soldat au 17^e escadron du train 22 ans, Hospice.
Féris, Marie, veuve Cazaï, s. p. 58 ans, rue Clément Marot, 5.
Nouet, Lucien-Isidore, 5 mois, rue du Rempart, 31.
Ramière, Elise, épouse Anglade, s. p. 56 ans, rue St-Pierre, 7.
Denis, Antoine, soldat réserviste au 7^e de ligne, 27 ans, Hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 21 septembre, 1 h. 21 s.

La reine Wilhelmine à Dresde

La reine Wilhelmine arrivera à Dresde lundi pour suivre un traitement gynécologique pendant six semaines.

Obsèques de l'évêque de Soissons

Les obsèques de l'évêque de Soissons ont eu lieu dans la matinée d'aujourd'hui ; aucun incident ne s'est produit.

Les affaires de Crète

Le gouvernement italien envoie un croiseur en Crète en prévision de désordres possibles quand le prince George partira.

En Russie

Nicolas Nicolaïevitch, cousin du tsar a reçu une lettre du Comité exécutif révolutionnaire le condamnant à mort.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 22 septembre, 9 h. 7 m.

En Russie

De nombreuses arrestations ont été opérées à St-Petersbourg à la suite de la découverte d'un complot à Pétersbourg contre le tsar et les grands ducs. La police de Varsovie a découvert une imprimerie clandestine ; une centaine d'ouvriers ont été arrêtés.

Le cyclone de Hong-Kong

Une dépêche de Hong Kong annonce que le cyclone a causé 10.000 morts.

Aux Etats-Unis

Un wagon contenant de la dynamite a sauté en gare de Bellini (Etats-Unis) ; 15 personnes ont été tuées ; il y a plus de 100 blessés.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors.

Marminiac

Banquet démocratique. — Dimanche a eu lieu à Marminiac le banquet démocratique que nous avions précédemment annoncé.

La fête a été très réussie ; au dessert, des discours furent prononcés par MM. Souffrard, adjoint au maire, Bouysson, instituteur, Lagarde, adjoint au maire de Cazals et de Monzie.

Saint-Denis-Catus

Un wagon incendié. — Mercredi soir, un train de marchandise venant de Cahors et se dirigeant vers Saint-Denis-Catus à 5 heures 1/2 du soir est un wagon qui prit feu à la hauteur de Nuzéouls. Le mécanicien s'étant aperçu à temps de ce sinistre, prit le train et la présence d'esprit de décrocher le wagon et le diriger rapidement vers la gare la plus proche. Arrivé là, on dérocha le tender du wagon incendié qu'on laissa consumer. La machine partit aussitôt pour remorquer le train en détresse. Il n'y eut pas d'autres avaries. On ignore les causes de ce sinistre.

Limogne

Comité républicain radical. — Les membres composant le comité républicain radical de la commune de Limogne, se sont réunis pour leur assemblée trimestrielle dimanche 16 septembre. La séance est ouverte à 4 heures 1/2 du soir par M. le docteur P. Aymard, président. Quelques membres empêchés par des raisons particulières se font excuser. M. le secrétaire donne lecture des deux procès-verbaux des deux dernières séances, qui ont lieu quelques jours avant les élections législatives du 6 Mai; ces deux procès-verbaux sont approuvés sans modifications. M. le président en son nom personnel et celui de M. de Monzie, félicite et remercie les membres du comité, pour leur admirable effort accompli et des brillants résultats obtenus dans une commune qui a été ainsi heureusement arrachée à la domination des partis rétrogrades. Il distribue en même temps quelques mandats de secours pour les indigents. M. le vice-président propose de distraire une somme de cent francs sur les cotisations versées et de prendre au nom du comité, un livret de caisse d'épargne postale, cette proposition est adoptée à l'unanimité et M. le Trésorier est chargé de cette opération. M. le président, dans une belle péroraison, explique l'utilité des comités communaux d'arrondissement et des comités cantonaux, en présence de la formation prochaine du comité cantonal de Limogne, le comité communal étant composé de 87 membres et cette quantité lui donnant droit à neuf délégués, on procède à leur élection; sont nommés délégués, MM. Aymard, Rouff, Gaillard, Delon, Alibert, Lagarde, Rouaux, Vinel, Cabrit. Délégués suppléants, Bonnet, Crayssac, Toulouse.

M. le président donne des explications sur la création dans la commune de Limogne d'une caisse d'assurance Mutuelle contre la mortalité du bétail et développe les bienfaits que produirait cette caisse. En présence de ces explications plusieurs membres se font inscrire; ceux-là en entraînent d'autres qui viendront bientôt en grossir le nombre, car il existe depuis quelques années dans quelques communes du canton de Limogne, des caisses qui fonctionnent très bien, et dont l'importance s'accroît chaque jour et qui assurent déjà pour près de cent mille francs de bétail.

M. le président parle aussi de la Mutualité Quercynoise, ou caisse de retraites pour la vieillesse, sous le contrôle de l'Etat et subventionnée par lui; il donne des détails sur cette organisation; il dit qu'avec des versements très modestes variant de 12 à 18 franc par an et avec les avantages qu'elle a accordés (le 1/4 du versement, l'allocation de 0,50 ou 1 franc suivant l'âge de celui qui verse), les intérêts de faveur à 4 1/2 pour cent, les bonifications qui varient de 5 à 15 fr., puis les bons provenant des fonds abandonnés dans les caisses d'épargne dont les 3/5 sont attribués aux caisses mutuelles et les cotisations des membres honoraires, on pourrait arriver à se créer une retraite d'environ 360 francs qui seraient insaisissables et inaliénables. Il dit aussi que les Municipalités doivent fournir aux caisses approuvées les locaux nécessaires pour tenir les réunions, et doivent aussi fournir gratuitement les livres et registres nécessaires à l'administration de la caisse. Après cet excellent exposé plusieurs membres lui demandent des renseignements divers, M. Aymard leur donne avec sa bienveillance ordinaire. Quelques cotisations en retard sont recouvrées. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures et demie.

Soturac

Mauvaise foi cléricale. — L'Express du Midi, avec la bonne foi habituelle de la presse cléricale, avait en effet imprimé, que le classement du chemin de Bonaguil était dû à l'intervention de M. Munin-Bourdin. Or cette intervention n'est pas produite, parce qu'elle ne pouvait pas se produire, l'affaire étant de la compétence du Conseil général. Mais la maxime nouvelle des cléricaux est celle-ci : bluffons, bluffons encore, il en restera toujours quelque chose... dans l'esprit des niais et des dupes.

M. Rigoula, maire de Soturac, contre qui s'acharne l'effort de la réaction cléricale, vient d'adresser à l'Express du Midi qui l'avait (sous la plume d'un correspondant anonyme) attaqué de nouveau, une réponse qui contient le procès-verbal de la séance du Conseil général du 23 août, séance au cours de laquelle fut discuté le classement du chemin vicinal de Fumel à Bonaguil.

M. de Monzie, rapporteur de la Commission des travaux publics. — Messieurs, j'ai l'honneur, au nom de la Commission des travaux publics, de vous demander le classement du chemin vicinal de Fumel à Bonaguil, comme chemin de grande communication.

Dans cette affaire il y a une seule difficulté, c'est que ce matin était soumise à la Commission, des travaux publics, je vais vous l'indiquer, en quelques mots. Le département du Lot-et-Garonne a fait un sacrifice considérable pour l'ouverture de ce chemin; il s'agit en effet d'ouvrir une voie d'accès de la commune de Fumel au château de Bonaguil, et de faciliter par conséquent, le tourisme qui enrichit cette région. En 1903 le département du Lot-et-Garonne a pris l'initiative d'une entente interdépartementale,

cette entente a été formulée ainsi qu'il suit :

« Le département du Lot-et-Garonne, prendra à sa charge la moitié de la dépense de rechargement, soit 5.000 fr. et la moitié des frais d'entretien, le surplus de ces frais étant couvert par un contingent de 100 fr. offert par la commune de Fumel sur les ressources prises en dehors de la vicinalité. »

Le Conseil Municipal de Soturac, postérieurement à cette entente, en Juillet 1903, a pris une délibération par laquelle il sollicitait du Conseil Général le classement comme chemin de grande communication de ce même chemin de Fumel à Bonaguil.

La voie dont il s'agit se compose des chemins vicinaux ordinaires N° 4 et N° 10, elle est presque entièrement située sur le territoire de la commune de Soturac et elle est particulièrement destinée à faciliter au touriste l'accès du château de Bonaguil.

Les travaux d'ouverture du chemin ordinaire N° 10, d'une longueur de 1278 m. dans la commune de Soturac furent inscrits au programme de 1895 et la dépense a été évaluée à 10.554 fr. pour être couverte de la façon suivante :

Ressources ordinaires de la commune de Soturac..... 557
Subvention du dépt du Lot... 622
Subvention de la commune de Fumel..... 1700
Subvention du Lot-et-Garonne 3348
Subvention de l'Etat..... 4327

La dépense d'ouverture de ce chemin était donc ainsi établie, mais, Messieurs, la commune de Soturac, qui s'est trouvée dans une situation particulièrement obérée puisque quand elle a payé son cantonnier il ne lui reste 416 fr. pour entretenir ses chemins vicinaux, n'a pu tenir ses engagements qu'on lui avait demandé et que d'ailleurs elle n'a jamais voulu prendre. Le Conseil Municipal de Soturac a voté la somme de 80 francs au lieu de celle de 163 francs qui lui était demandée, le complément 83 francs devant être supporté ainsi qu'il le demande par le département.

L'Administration, Messieurs, s'est émue de l'insuffisance de cette offre et a insisté auprès du Conseil Municipal de Soturac pour que la somme totale de 163 fr. qui avait été prévue en 1903 fut votée par le Conseil Municipal; la commune a tenu bon et nous sommes en présence à l'heure actuelle d'une demande de classement du chemin de Fumel à Bonaguil, en même temps que d'une demande par la commune de Soturac au Département de supporter le complément nécessaire pour les dépenses d'entretien, soit 83 francs.

La Commission des travaux publics, ce matin, a examiné cette affaire; elle a estimé qu'en présence de la situation particulière de la commune de Soturac, qu'en raison de l'utilité d'ordre général que présentait l'ouverture de cette voie, qu'en présence aussi des sacrifices extrêmement importants fait par le département du Lot-et-Garonne, il n'y a pas lieu d'insister auprès de la commune, d'autant qu'après tout, la participation ne relevait pas de la loi elle-même. Enfin j'ai cité à la Commission des travaux publics deux précédents déjà existants, qui sont connus des membres de cette Assemblée, d'abord le précédent de St-Vincent-rive-d'Olt, qui constitue le N° 1, et le N° 4, de Luzech, ces deux chemins il y a 3 ans ont été classés comme chemins de grande communication, sans que la commune de St-Vincent-rive-d'Olt, sans que la commune de Luzech aient été appelées à participer aux dépenses d'entretien. Il en sera de même pour les dépenses du pont de Merlançon à Figeac. Il y a par conséquent, Messieurs, non pas seulement une question d'intérêt général, mais des précédents, et la Commission des travaux publics s'est trouvée unanime, ce matin, pour proposer d'accepter le classement demandé comme chemin de grande communication, du chemin vicinal qui réunit Fumel à Bonaguil.

J'ajoute, Messieurs, une explication qui me paraît nécessaire. Il s'est produit dans cette affaire un petit incident que certains ont mal interprété, volontairement ou involontairement : au mois de mai dernier, les travaux de construction de ce chemin avaient été mis en adjudication, sur les instances de M. le Maire de Soturac qui peu après crut devoir retirer provisoirement cette adjudication, d'accord, en cela avec l'Administration Préfectorale estimant qu'il était de l'intérêt des Finances Communales d'obtenir le classement du chemin dans la grande communication, avant de faire procéder à sa construction.

Ce petit incident, ainsi réglé, il ne reste plus au Conseil Général qu'à se prononcer sur le classement en acceptant la contribution minimale sans doute, mais suffisante qui a voté le Conseil Municipal de Soturac. La Commission des travaux publics adoptant ces conclusions, vous demande de voter le classement. Ces conclusions sont adoptées.

Arrondissement de Figeac

Fuybrun
Fracasse-parapluie ou le parapluie breveté S. G. D. G. — Notre heureuse commune possède, paraît-il, son « parapluie ». Vous ne vous en doutez pas? Moi non plus, lorsque l'autre jour, nous l'apprîmes par un de nos bons amis.

Il paraît en effet que ce qualificatif de « parapluie de la commune » a été appliqué à notre illustre Maire par un favori de la princesse, laquelle il a toujours combattue et combat encore, de concert avec toute sa famille, mais dont il sollicite cependant de nouvelles faveurs. Entre nous, le rapprochement est peu flatteur pour les parapluies, car celui-ci ne pare à rien du tout.

Le susdit budgétivore voudrait-il faire allusion à la trop grande quantité de conscrits que chaque année le conseil de révision déclare inaptes à payer l'impôt du sang? Dans ce cas, nous lui recommanderions de lire une des nombreuses circulaires ministérielles qui recommandent aux conseils de révision la plus grande circonspection dans le choix des futurs soldats, et nous ajouterions que ceux qui sont refusés alors le seraient aussi par les médecins du corps.

D'ailleurs, si l'influence occulte du fameux parapluie existait, elle couvrirait des faits d'une immoralité flagrante mal acceptés par notre commune toujours remarquable par son patriotisme, et qui en 1792 fournissait déjà 18 volontaires pour la défense de la patrie en danger. Nous nous refusons donc à croire qu'un Fuybrunais vraiment digne du nom de Fuybrunais voulut recourir à la faveur pour ne point payer sa dette sacrée, et plaignons plutôt que nous ne les blâmons ceux qui en sont dispensés.

Des échos du congrès de Figeac, le ressort d'ailleurs que l'encombrant parapluie commence à être passablement démodé, puisque malgré la pluie menaçante, les délégués du canton, d'un commun accord préférèrent dîner tous ensemble au même hôtel et se passer du parapluie, qui resta seul et ne put offrir son ombrage tutélaire à personne. Son isolement était-il voulu? Craignait-il de se salir en se frottant aux vestes ou blouses de nos démocrates? Craignait-il d'être un intrus parmi ces derniers? Mystère! le fait est qu'il dina seul avec son satellite du conseil municipal.

Où et quand donc a tant servi le fameux parapluie? Serait-ce pour nous faire payer dans les 2.000 fr. un chemin qui, sans sa coupable négligence n'eût à peu près rien coûté à la commune? Ce serait dans ce cas payer un peu cher un objet qui est devenu bien inutile depuis quelques temps, avec la sécheresse persistante! Mais puisque tu l'as voulu le fameux parapluie, pago paisan !!

XXX.
Aynac
La candidature de M. Bécays. — C'est avec une grande joie que les républicains d'Aynac ont accueilli la candidature de M. Bécays désigné par le Congrès de Figeac pour succéder à M. Vival. D'ailleurs, qui mieux que M. Bécays serait plus digne de notre estime, qui mieux que lui, saurait combler le vide laissé par notre regretté député. Genre et nature de ce dernier, M. Bécays réunit toutes les qualités nécessaires, et saura tenir haut et ferme l'étendard de la démocratie dans l'arrondissement de Figeac qui peut se vanter d'avoir été de tous temps à l'avant-garde républicaine. Son affabilité et sa bienveillance envers tout le monde, lui ont déjà attiré toutes les sympathies, et son programme qu'il a exposé devant le Congrès avec tant d'éloquence au milieu des applaudissements, nous prouve clairement qu'il est au courant de ses devoirs et de nos besoins, et nous pouvons être certains qu'il défendra hautement nos intérêts.

Electeurs de l'arrondissement : M. Bécays est en un mot, l'homme qu'il nous faut, l'homme de tous les vrais démocrates. Quand le moment sera venu, nous nous unirons tous pour frapper un coup décisif (soyons unis pour être forts) et par notre bulletin de vote, nous terrasserons d'un seul coup nos adversaires aux abîmes, et désormais la réaction aura vécu. Vive la République démocratique et sociale ! Vive M. Bécays !

GALY Etienne dit DURAPIAT.
Petit carnet de nouvelles. — Le bruit court que notre curé si « célèbre » au moment des inventaires, poserait sa candidature à l'élection législative de notre arrondissement. J'ai bien de la peine à le croire, mais comme je suis très curieux, quel est celui qui voudrait bien me renseigner.

On m'a raconté qu'un de ces jours, M. Isidore Lamique, étant resté un peu trop à table, et ayant voulu badiner avec Durapiat, a dégringolé le travers d'un bois. C'était un beau spectacle paraît-il. C'est d'ailleurs si amusant de voir rouler un grand diable ! mais s'ils avaient roulé tous les deux, c'eût été bien plus rigolo. BENJAMIN.

la toute gracieuse Mademoiselle Marguerite Vêry, fille de M. Vêry, propriétaire à Lavayssière. Dans le nombreux cortège qui accompagnait les nouveaux mariés, nous avons remarqué; MM. Cocula, sénateur du Lot; Malvy, député de l'arrondissement de Gourdon; Coussil, maire de Loupiac; Granet, conducteur des ponts et chaussées, etc., etc. Nous offrons aux jeunes époux nos plus sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Martel
Ecole primaire supérieure. — Nous rappelons aux familles que la rentrée des élèves à l'Ecole primaire supérieure aura lieu lundi 1^{er} octobre. Des aménagements récents permettront dorénavant à notre établissement de recevoir de plus nombreux pensionnaires avec toutes les garanties de l'hygiène et du confort. Nous avons déjà fait connaître les nombreux succès de l'année; nous rappelons ici pour mémoire les plus importants : Brevet élémentaire, 3; Surnuméraires des postes, 1; Certificat d'études primaires supérieures, 5 admissibles sur 6 présentes; Ecole normale, 5 élèves reçus sur 5 présentés.

Salviac
Foire. — Notre foire s'est fort ressentie de la sécheresse qui persiste depuis si longtemps aussi elle n'a pas eu l'importance habituelle. Peu de bœufs gras, un assez grand nombre d'attelés ou bœufs de travail avait été conduit, mais pour de transactions, vente plus active sur les moutons gras, tous ont trouvé preneurs, mais avec des prix en forte baisse, beaucoup de volaille vendue à de bons prix, poulets jeunes 1 fr. 60 à 1 fr. 80 c. le kilogramme; vieilles poules 2 fr. le kilogramme; pintades 1 fr. 80 le kilogramme; œufs 0 fr. 80 la douzaine, peu de gibier. Le jardinage s'est tout vendu à des prix très élevés.

Souillac. — Le docteur Manuel Fernandez a donné de superbes représentations dans notre localité. — Le concert donné dimanche a été très réussi. Gourdon. — M. le ministre de l'agriculture a écrit à M. Malvy une lettre par laquelle il lui fait connaître qu'il s'intéressera aux planteurs de tabac sinistrés. — Le nommé Tournié, 51 ans, a été arrêté et écroué pour vagabondage.

Chez nos voisins Lot-et-Garonne FUMEL

Voici le discours prononcé sur la tombe du regretté Vergères, par le citoyen Lauzelie. Mesdames, Messieurs, S'il est un pénible devoir c'est celui qui consiste à dire, sur une tombe encore ouverte, un dernier adieu à un estimable travailleur, à un républicain convaincu. C'est la tâche qui m'incombe aujourd'hui et je suis douloureusement ému, en venant au nom de la Société de Librepense « L'émancipation de Fumel » saluer une dernière fois, celui qui disparaît.

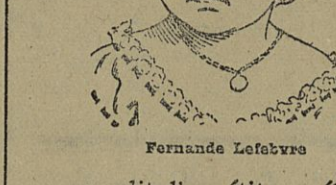
Ce que fut le citoyen Vergères, Messieurs, la nombreuse affluente d'amis et de camarades, qui a tenu à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure, vous le dit surabondamment; il fut un modeste et estimable travailleur. Travailliers, Messieurs, il fut toute sa vie; arrivé à l'âge de soixante-deux ans, il croyait avoir acquis le droit au repos; il croyait avoir terminé sa tâche; mais la mort impitoyable, la fauchée au moment où il aurait pu enfin goûter ce repos, qu'il avait si bien gagné.

Estime de ses patrons, aimé de ses camarades, il fut cependant un peu modeste, et il ne tira jamais aucune vanité de la distinction flatteuse dont il avait été l'objet, car il était titulaire depuis plusieurs années déjà, de la médaille du travail. Il fut toujours un républicain et un anticlérical convaincu et, dans sa modeste sphère, il sut aux heures difficiles, prendre sa part de la lutte et se montrer ardemment convaincu, ferme dans ses idées et inébranlable dans ses convictions.

Libéral, il comprit vite, que selon une parole célèbre, le cléricisme était l'ennemi et, il s'affirma anti-cléricale et librepenseur. Nous l'avons eu avec nous; nous avons pu le juger; nous apprécions hautement la fermeté de ses idées, la décision de son caractère. Il n'a jamais dévié de la ligne de conduite qu'il s'était tracé, et est mort comme il avait vécu, en vrai et sincère républicain. C'est au nom de toute la Société, au nom de tous les librepenseurs de France, que je salue Vergères. Vous futes notre ami à tous, vous emportez avec vous, tous nos regrets et toute notre estime.

Libros
Marchés aux prunes. — Nos marchés aux prunes sont toujours suivis avec régularité par nos agriculteurs; celui de cette semaine quoique moins bien approvisionné que celui de la semaine dernière, avait néanmoins attiré beaucoup de monde. De nombreuses affaires se sont traitées malgré qu'on ait pu constater une hausse sensible sur les cours du marché précédent. Voici les cours patiqués : Apport 1500 quintaux. Fruits 30/4 au demi-kilo, vendus 80 fr.; 40/4, 60 fr.; 50/4, 40 fr.; 60/4, 34 fr. 70/4, 25 fr.; 80/4, 20 fr.; 90/4, 15 fr.; 100/4, 12 fr.; 110/4, 10 fr.; fretin, 8 fr. Le tout 1/2 50 kilos.

VOTRE ENFANT souffre-t-il aussi?



LA PREUVE
Sotteville-les-Rouen, 24 Mars 1905. — « Ma petite Fernande, déclarée tuberculeuse, prit et toléra parfaitement bien l'Emulsion Scott qui, en peu de jours, lui rendit l'appétit, améliora sa digestion et lui renouela, lui fortifia le sang. Mon enfant est aujourd'hui sauvée; elle, qui venait si mal auparavant, a augmenté de 4 kilos en 3 mois. » — Lefebvre, 232, rue de la République.

LE POURQUOI
Les Docteurs prescrivent toujours l'EMULSION SCOTT, parce qu'ils connaissent la haute qualité des substances qu'elle contient, et la perfection de sa formule et de sa préparation. Elle coûte un peu plus que ses grossières imitations, il est vrai! Mais ne vaut-il pas mieux payer le prix et guérir promptement, radicalement, vos chers petits? Sûrement si! Exigez donc toujours le flacon Scott dont l'enveloppe porte la marque : « LE PÊCHEUR AVEC LA MORUE ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, PARIS.

Bulletin Financier
Paris, 20 septembre.
Le marché a de nouveau été très calme en raison de la continuation des fêtes Israélites qui tiennent éloignés de la Bourse une notable partie de ses habitués. La tendance générale a été soutenue. Notre 3 0/0 clôture à 98,75. Variations insignifiantes sur nos établissements de crédit. La Banque de Paris se tient à 1570; le Comptoir National à 656; le Foncier à 685; le Lyonnais à 1197; la Société Générale à 653. La Banque de Bordeaux dont les actions sont admises depuis le 30 juin dernier aux négociations au comptant du marché officiel de Paris ont rapidement progressé à 517. Cet établissement a jusqu'ici distribué, chaque année un dividende de 27,50, représentant plus de 5 0/0 par action. L'acompte qui sera payé le 15 octobre prochain sera supérieur à celui de 1905 qui était de 12,50. La Banque d'Athènes est très ferme à 145. Les chemins français conservent également leurs positions : le Lyon se négocie à 1.225; le Midi à 1.120; le Nord à 1.725; l'Orléans à 1.385. Le Suez se tient à 4.451. Les rentes étrangères sont plus faibles : l'Extérieure à 96,55; l'Italien à 102,75; le Portugais à 70,70; le Turc à 95,05; la Banque Ottomane 672. Les fonds russes indécis finissent : le 3 0/0 1891 à 58,70; le Consolidé à 71; le 5 0/0 nouveau à 81,35. Le Rec Auer est demandé à 785. En banque, les actions de la Crevin-Breg améliorent leurs cours à 176. Le marché des mines du Transvaal est aujourd'hui en légère reprise. La Robinson Deep cote 125,50; la Simmer and Jack 32,50; la Village 100,50 et la Ferreira 474,50. L'Association Minière vaut 180.

PLUS DE CHAUVES
RÉUSSITE ASSURÉE
PAR
L'Eau Mystérieuse Marguerite
Prix 1 fr. la bouteille
S'adresser à M^{me} veuve MARTEL, avenue de la Gare, 12, à Cahors (Lot). Officier de 1^{re} classe pour le Mérite du travail — Grand Prix Hors Concours. Dépôt au Grand Bazar du Quercy 2, rue Fénelon, à Cahors.

A VENDRE
A prix réduit
UNE OBLIGATION
DE LA
Société des Gaz Liquéfiés
DE LUZEC

MOTEUR A PÉTROLE
ABSOLUMENT NEUF
(Force deux chevaux)
A vendre dans de bonnes conditions
S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulangier à Puy-l'Evêque

A VENDRE
POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
un COUPÉ
Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.

Mal de Tête
MIGRAINE - NEURALGIE
Immédiatement soulagé et guéri
par le badigeonnage d'**ÉDRINE**
qui se colore et altère le sang.
Rien à avaler
1 fr. 50 le flacon. — Dépôt pour Cahors Pharmacie FOURNIÉ, place du Marché; pour Gourdon ph^{ie} MEULET.

Atelier de Tapisserie
JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS
Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux. Cardage de laine, crin, étoupe, etc.
TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1739, du 22 septembre 1906.

Les plus grands cadrans de l'Europe, par L. Reverchon. — Le nouveau canal de Teitow en Allemagne, par Will Darville. — Les migrations du Hamster, par Jean L. — Locomotive des chemins de fer de l'Etat belge, par P. Lethou. — Les Chinois au Transvaal, par Henri Cordier. — Le mouton australien, par Paul Privat-Deschanel. — Stérilisation des boîtes de pansement, par Jacques Royer. — Le pouvoir des grands instruments, par Emile Touchet. — Chronique. — Académie des sciences; séances du 17 septembre 1907, par Ch. de Villedeuil. — Une invasion de serpents à sonnettes, par V. Fobrin.

Ce numéro contient 21 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1764^e livraison (22 septembre 1906).

Mademoiselle Oulu, par H. de Charliou. — Echange de bons procédés. — Dentelle mécanique et dentelle à la main, par L. Viotier. — Le Forban noir, par Pierre Madl. — Le Paon, par H. Norval. — La Fourchette, par Eric Ardol.

Abonnements France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Nouvelles cartes individuelles et de famille donnant droit à la déviance de billets à demi-tarif.

La Compagnie d'Orléans vient d'apporter une utile amélioration au système des cartes à demi-tarif qui, moyennant le paiement préalable d'une certaine somme donnaient déjà le droit de voyager à moitié prix, soit sur toute l'étendue des réseaux français, soit sur trois de ces réseaux, soit sur un seul.

Cette Compagnie, en effet, délivre, à dater du 16 août 1906, des cartes individuelles et de famille, valables 6 mois et 1 an, et donnant le droit de circuler à demi-tarif sur une fraction du réseau, déterminée, suivant ses convenances par le voyageur lui-même.

La somme à débourser varie suivant que l'étendu de la zone tracée atteint 300, 600 ou 1.000 km. et l'économie que la combinaison permet de réaliser est naturellement d'autant plus grande que le parcours est plus élevé.

Les cartes délivrées aux membres d'une même famille (femme, mari ou enfants) avec faculté pour chacun d'eux, d'en faire usage isolément, comportent sur le prix des cartes individuelles, des réductions de 20 à 50 0/0.

Cette amélioration qui permettra à de nombreuses catégories de personnes (fonctionnaires, commerçants, industriels, voyageurs de commerce, propriétaires, chasseurs, etc) de réaliser sous une forme très pratique, d'importantes économies de frais de voyage, sera certainement très appréciée du public.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1906.

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements désignés ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne et Loir-et-Cher.

Cette réduction est subordonnée aux conditions suivantes:

Les vendangeurs devront voyager, à l'aller et au retour, par groupe de 5 personnes au moins, ou payer pour ce nombre. Ils devront effectuer sur le réseau d'Or-

léans, un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre des vendangeurs le composant et leur destination. Le Chef de la Station indiquera à ce groupe le train par lequel il sera transporté.

Les bénéficiaires auront droit, chacun à la franchise ordinaire de 30 kilogrammes de bagages; ces bagages devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ dudit train.

La réduction de 50 0/0 dont il s'agit sera appliquée de la façon suivante:

A l'aller. — Sur la présentation du certificat délivré aux intéressés comme il est dit ci-dessus par le Maire de leur commune, les ouvriers paieront place entière pour leur transport; la gare de départ apposerà sur ce certificat son timbre à date et y indiquera le nombre de voyageurs et la somme perçue.

Au retour. — Le même certificat visé par le Maire de la commune où les ouvriers auront été employés et constatant qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange, sera revêtu par la gare point de départ, pour le retour, du timbre à date et du timbre «AUTORISÉ» après que cette gare se sera assurée que la pièce est régulière et que le voyage de retour s'effectuera dans les délais et conditions fixés. Le certificat ainsi régularisé servira de billet pour effectuer gratuitement ce voyage de retour.

Les dispositions qui précèdent auront leur effet du 20 août au 25 octobre inclus, pour l'aller; le retour devra avoir lieu dans un délai qui ne sera pas inférieur à 8 jours et dont le maximum sera de 30 jours.

Le bénéfice de la même réduction est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers (hommes ou femmes) dont les producteurs de raisins de table de la région de Port-Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du cisalage et de la cueillette desdits raisins.

Toutefois et à titre d'essai, ces ouvriers et ouvrières pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et au retour.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

il se dépeuple par jour, 40.000 journaux au service du monde entier;

publie l'ARGUS des REVUES, mensuel

édite l'ARGUS de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les pays des articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique: ACHARD-REVUE-PARIS

Adresse téléphonique: 102-62

Requie au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IX^e)

Grande Pharmacie

DE LA

CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉÂTRE

CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE

pour la préparation des ordonnances

Médecaments de premier choix

Fournisseurs: POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR:

Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe, Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE

Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés

Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE

BANDAGES - BAS A VARICES

DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto, 4 vit. Tonn. dém., 5 pl., dais, glaces, Rem. à neuf.

Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonneau, 4 pl., dais et glaces.

Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonneau, 4 pl., dais et glaces.

Voiture UNIC (G. Richard et C^{ie}), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.

Voiture PANHARD-LEVAISSOR, 16 HP, carb. Krebs. Entrée lat., pare-briss, cap. amér.

Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.

Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant d'été, accumulateurs de toute capacité.

Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Le propriétaire gérant: A. COURSLANT.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement en date du 19 septembre 1906, rendu sur requête et dépôt de bilan, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur MASSIP Louis, cordonnier demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, n° 79.

Nommé M. Jean Dulac, l'un de ses membres, juge-commissaire, et M. Bernard Ségué, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, liquidateur provisoire.

Enfin ordonné l'affichage et l'insertion par extrait du dit jugement aux formes de droit.

Pour extrait conforme,

Le Greffier en chef,
Barthélemy LACOSTE

Secrétaire de Rédaction

très au courant des divers services du reportage et de téléphonie, actuellement attaché à un grand quotidien républicain de province, désire, pour raisons de convenances personnelles, changer de résidence et trouver situation identique dans une ville importante. Huit ans de Presse, excellentes références.

S'adresser à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris, aux initiales R. F.

M-A. FALLIÈRES

MARCHAND TAILLEUR

75, Boulevard Gambetta, CAHORS

COSTUMES SUR MESURE

Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises

POUR COMPLETS

Spécialité de pantalons et gilets fantaisies

Alpagas. — Coutils

VOULEZ-VOUS SAUVER VOS VOLAILLES?

EMPLOYEZ

l'ÉLIXIR AVIOPHILE

Prix du flacon..... 1 fr. 50

Envoi franco gare contre un mandat de 2 fr. 10 adressé à M. SOULIER, médecin-vétérinaire à Catus.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGNI DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

(SERVICE D'ÉTÉ 1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos										
17 5 (1) 121 23 (3) 35 1125					42 (4) 16 (2) 1148-1128 1132 (*) 4 122 1136 700					(34 d.)										
DIRECT EXPRESS (1 ^{er} et 2 ^e class.) EXPRESS DIRECT OMNIBUS					EXPRESS EXPRESS OMNIBUS DIRECT EXPRESS RAPIDE OMNIBUS OMNIBUS					CAHORS. — dép. Mercurès. Donelle (Arrêt). Luzac. Castelfranc. Prayssac (Arrêt). Puy-l'Évêque. Duravel. Soturac-Touzac. Fumel. LIBOS. PARIS (Orsay).										
PARIS (Orsay) dép.	2 56a	10 17	7 9	8 47	10 56a	TOULOUSE d.	1 49	2 43a	3 18a	5 45a	8 55a	11 37a	9 35m	5 45m	CAHORS. — dép.	6 52a	7 28a	12 53a	6 52a	
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s	11 9	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28m	10 53	7 20	Mercurès	6 19a	7 50a	1 7	7 7	
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 28m	12 54	2 51	8 58	Cahors	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	Donelle (Arrêt)	6 23	—	1 11	7 11	
LIMOGES (départ)	3 19	4 35	1	2 59a	9 29	Launac	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13a	8 43	6 30	8 9	1 18	7 20	7 20	
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34a	12 23	Cièrac	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	Luzac	6 36	8 21	1 24	7 27	
BRIVE (départ)	6 45	7	2 41	4 50	—	Sept-Ponts	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	Castelfranc	6 49	8 46	1 36	7 43	
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	—	CAHORS (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46s	10 43	1 24	12 42	9 12	Prayssac (Arrêt)	6 52	—	1 39	7 46	
SOULLAC (arr.)	7 40	7 38	—	5 25	2 6	CAHORS (dép.)	2 49	4 50	7 6	10 47	1 28	—	—	9 29	Puy-l'Évêque	7 1	9 11	1 47	7 58	
SOULLAC (dép.)	7 45	7 40	—	5 28	2 10	Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	Duravel	7 8	9 25	1 54	8 6	
CAZOULES	7 53	—	—	5 28	2 18	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 41	Soturac-Touzac	7 16	9 37	2 2	8 14	
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	Thédirac-Peyril	—	—	7 47	6 41	—	—	—	9 41	Fumel	7 25	10 2	2 11	8 27	
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	9 41	LIBOS	7 31	10 9	2 17	8 33	
GOURDON	8 31	8 8	—	5 53	2 56	Saint-Clair	—	—	8 6	6 50	—	—	—	9 41	PARIS (Orsay)	10 16a	—	4 24a	8 44	
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	GOURDON	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 25						
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	Nozac	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 38						
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	Lamothe-Fénel	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55						
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	CAZOULES	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	11 8						
Espère	9 22	—	—	—	3 47	SOULLAC (a.)	3 47	5 53	9 1	7 58	11 43	—	—	11 15						
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	SOULLAC (d.)	3 48	5 58	9 6	8 7	11 50	—	—	11 18						
CAHORS (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	Gignac-Cressens.	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44						
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	BRIVE (a.)	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25m	2 59	—	12 12						
Cièrac	10 5	—	—	—	4 34	BRIVE (d.)	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	12 42a						
Launac	10 12	—	—	—	4 42	PARIS (A.) arr.	11 51m	4 15m	—	—	8 35	10 22	—	10 7						
Gagnac	10 45	9 35	—	7 18	5 17	PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	8 44	10 31	—	10 16						
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54															
TOULOUSE arr.	12 13	10 49s	6 5	8 38	7 51															

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép.	6 52a	7 28a	12 53a	6 52a
Mercurès	6 19a	7 50a	1 7	7 7
Donelle (Arrêt)	6 23	—	1 11	7 11
Luzac	6 30	8 9	1 18	7 20
Castelfranc	6 36	8 21	1 24	7 27
Prayssac (Arrêt)	6 49	8 46	1 36	7 43
Puy-l'Évêque	6 52	—	1 39	7 46
Duravel	7 1	9 11	1 47	7 58
Soturac-Touzac	7 8	9 25	1 54	8 6
Fumel	7 16	9 37	2 2	8 14
LIBOS	7 25	10 2	2 11	8 27
PARIS (Orsay)	7 31	10 9	2 17	8 33

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)	7 50a	10 58a	7 28a
LIBOS	7 56a	3 17a	9 9a
Fumel	8 2	3 24	9 15a
Soturac-Touzac	8 12	3 34	9 25
Duravel	8 19	3 41	9 32